

## Rappel : Retenues d'impôt à la source sur les prestations d'invalidité de courte ou de longue durée

Comme nous vous l'avons indiqué plus tôt cette année dans le bulletin Intérêts en bref [n°462](#), l'Agence du revenu du Canada (ARC) a déterminé que des retenues d'impôt devaient être effectuées à la source sur les prestations d'invalidité de courte et de longue durée (ICD et ILD) imposables.

Comme suite à la campagne de promotion directe menée par la poste de septembre visant à informer les participants concernés de ce changement, la Financière Sun Life enverra un dernier rappel à ces derniers au cours de [prochaines semaines](#). Vous n'aurez pas de communication à faire aux participants de votre régime qui touchent des prestations d'invalidité, car nous nous en chargerons pour vous.

### Des questions?

Communiquez avec votre représentant aux garanties collectives de la Financière Sun Life.